AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1978
FR0000051393-FS0758

19 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IDI

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 décembre 2013, la société par actions simplifiée FFP Invest[1] (75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 décembre 2013, le seuil de 10% des droits de vote de la société IDI et détenir 726 146 actions IDI représentant 1 452 292 droits de vote soit 10,06% du capital et 11,38% des droits de vote de cette société[2].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce, FFP Invest déclare ses intentions à l'égard d'IDI pour les six mois à venir, à savoir :

 - qu'il n'y a eu aucun financement mis en place, FFP Invest ayant acquis 726 146 droits de vote supplémentaires du fait d'une attribution automatique de droits de vote prévue par l'article 13.2 des statuts d'IDI ;
 - qu'elle agit seule ;
 - qu'elle n'a pas l'intention d'augmenter sa participation au sein d'IDI, l'augmentation de sa participation en droits de vote n'étant que consécutive à une attribution automatique de droits de vote prévue par l'article 13.2 des statuts d'IDI ;
 - qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle d'IDI ;
 - qu'elle entend poursuivre sa stratégie actuelle vis-à-vis d'IDI et notamment n'envisage aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général ;
 - qu'elle n'est partie à aucun accord et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
 - qu'il n'existe aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou droits de vote d'IDI ;
 - qu'elle n'entend pas solliciter la nomination de nouveaux membres au conseil de surveillance d'IDI, FFP Invest ayant déjà un siège. »

[1] Contrôlée par la société anonyme Etablissements Peugeot Frères.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 221 562 actions représentant 12 759 403 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.